



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8474^e séance

Jeudi 28 février 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Ndong Mba (Guinée équatoriale)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Licharz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Almunayekh
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2019/115)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2019/115)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés de la République de Guinée-Bissau, S. E. M. João Ribeiro Butiam Cò, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/187, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Côte d'Ivoire.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/115, qui le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2458 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. João Ribeiro Butiam Cò, Ministre des affaires étrangères, de

la coopération internationale et des communautés de la République de Guinée-Bissau.

En sa qualité de porte-plume, la Côte d'Ivoire salue l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité, de la résolution 2448 (2019) renouvelant le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), pour une année.

Ma délégation voudrait remercier les États membres du Conseil de sécurité qui ont participé, dans un esprit constructif, aux consultations et négociations de ce texte. Ils ont eu constamment à l'esprit, l'évolution de la situation sur le terrain caractérisée par les préparatifs relatifs à l'organisation des élections législatives prévues le 10 mars 2019, et les échos de la mission effectuée par le Conseil de sécurité en Guinée-Bissau, les 15 et 16 février dernier.

Cette résolution cristallise donc à la fois le fort consensus ainsi que les préoccupations que le Conseil de sécurité partage sur la situation en Guinée-Bissau. À l'analyse, cette résolution a la particularité, au-delà de certaines questions non moins importantes, de mettre l'accent sur quatre points majeurs, à savoir, la restructuration du BINUGBIS, l'importance de la mise en oeuvre du cycle électoral, l'appui des partenaires internationaux, et l'urgente nécessité de la prise en main par les parties prenantes bissau-guinéennes du destin de leur pays.

S'agissant de la réforme du BINUGBIS, le Conseil de sécurité endosse les recommandations du Secrétaire général relatives à la restructuration de la présence de l'ONU en Guinée-Bissau et à une nouvelle hiérarchisation des tâches, figurant dans son rapport spécial S/2018/1086 sur l'évaluation stratégique de du BINUGBIS, tel que souhaité par le Conseil dans sa précédente résolution 2404 (2018).

À travers cette nouvelle résolution, le Conseil entérine le principe d'une restructuration du BINUGBIS, dont la mise en oeuvre s'articule en trois phases. La première phase, dite phase électorale, vise essentiellement à maintenir la structuration actuelle du BINUGBIS en vue d'apporter concrètement son appui à l'organisation des élections législatives prévues au 10 mars 2019 et de l'élection présidentielle dans le courant de la présente année. Dans la seconde phase, le BINUGBIS est chargé d'établir les conditions adéquates à la mise en oeuvre du programme de réformes, y compris la préparation de son plan de transition, ce, en coordination avec les autorités

nationales. La troisième phase visera en substance, à mettre en oeuvre le plan de transition pour la réduction progressive et le transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et au

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Il convient de souligner, toutefois, que le Conseil s'est abstenu d'imposer un calendrier et un chronogramme strict et rigide au déroulement de cette restructuration, afin de lui laisser une réelle flexibilité qui tienne compte de l'évolution de la situation sur le terrain.

Au demeurant, et en relation avec le second axe de cette résolution relatif au caractère déterminant de l'organisation des élections, le Conseil de sécurité souligne clairement que le processus de restructuration du BINUGBIS devrait avoir lieu après l'achèvement du cycle électoral en 2019, mettant ainsi en exergue l'importance de ces scrutins. À cet égard, le Conseil de sécurité exhorte les parties prenantes bissau-guinéennes au strict respect des Accords de Conakry et de la Feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tout en insistant sur l'importance de la tenue d'élections législatives véritablement libres et équitables le 10 mars prochain, ainsi que l'élection présidentielle cette année.

Dans cette perspective, et comme pour marquer, si besoin en était, l'engagement résolu du Conseil, cette résolution réaffirme le rôle central des partenaires internationaux, notamment l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union Européenne – et les autres pays dans la recherche d'une sortie pacifique de crise en Guinée-Bissau. Elle les encourage notamment à renforcer la coopération avec le Gouvernement bissau-guinéen et à continuer à travailler ensemble pour la stabilisation du pays.

Dans le même élan, la résolution loue particulièrement le leadership efficace de la CEDEAO tout en réitérant le soutien du Conseil de sécurité, quant à la détermination de l'organisation sous-régionale ouest-africaine à prendre des mesures fermes à l'égard des personnes dont les actes tendraient à perturber le bon déroulement des élections à venir.

En ce qui concerne spécifiquement les parties prenantes nationales, la résolution les exhorte encore une fois, à oeuvrer en faveur de la préservation des acquis encore fragiles sur la voie de la stabilité et à faire passer l'intérêt de la population de Guinée-Bissau avant tout autre considération.

Enfin, il importe également de rappeler l'insistance de la résolution sur la question cruciale de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale. À cet égard, le Conseil lance un appel pressant aux donateurs afin de garantir des contributions suffisantes pour la réalisation des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Guinée-Bissau.

Pour conclure, ma délégation voudrait à son tour, appeler solennellement le Conseil de sécurité, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, à continuer de soutenir la Guinée-Bissau, dans l'intérêt ultime des populations civiles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés de la République de Guinée-Bissau.

M. Có (Guinée-Bissau) : Je voudrais dès l'entame de mon propos, Monsieur le Président, vous réitérer les félicitations de la Guinée-Bissau pour la manière remarquable dont votre pays, la Guinée équatoriale, a assuré la présidence du Conseil de sécurité durant ce moi de février particulièrement dense. Cette présidence, qui s'achève aujourd'hui, restera marquée du sceau de l'efficacité. En atteste, à suffisance, le débat enrichissant et fructueux (voir S/PV.8473), qui, à votre initiative, s'est tenu hier sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en vue de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Il s'y ajoute l'adoption, à l'unanimité par le Conseil, de la résolution 2457 (2019), qui fera date dans les annales des relations entre l'Union africaine et l'ONU.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous exprimer, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil, notre gratitude pour la visite que vous avez effectuée à Bissau les 15 et 16 février dernier. Votre déplacement sur le terrain vous a permis de rencontrer tous les protagonistes de la vie politique, de même que les membres de la société civile. Vous avez, au cours de votre séjour, certes bref mais néanmoins riche en enseignements, été reçus par les plus hautes autorités de notre pays, dont en particulier le Président de la République, S. E. M. José Mário Vaz, et le Premier Ministre, M. Aristides Gomes, avec lesquels vous avez eus des échanges francs et instructifs.

Nous avons tenu à participer à la présente séance du Conseil, d'une part, parce qu'il s'agit du dernier renouvellement du mandat Bureau intégré des Nations Unies pour

la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUG-BIS) dans sa configuration actuelle, après bientôt 20 ans de présence dans notre pays. D'autre part, nous voudrions saisir cette occasion pour, non seulement exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité pour son accompagnement durant toutes ces années, mais aussi pour réitérer au Secrétaire général António Guterres, notre haute appréciation pour son engagement personnel en faveur de la Guinée Bissau et de ses populations, tout en l'assurant de notre plein soutien dans la conduite des réformes en cours du système des Nations Unies.

La résolution 2458 (2019), que le Conseil vient d'adopter, fait suite aux recommandations du Secrétaire général concernant la reconfiguration du BINUG-BIS, la restructuration de la présence des Nations Unies notre pays, et une nouvelle hiérarchisation des tâches. Les changements et autres adaptations de structure et de mode de fonctionnement préconisés constituent, en vérité, une nouvelle approche basée sur l'expérience du passé et la réalité sur le terrain. Cette restructuration répond assurément à un souci majeur de rationalisation et à la nécessité d'avoir une plus grande incidence sur le cours des événements, et d'avoir un impact réel sur les populations et le développement socio-économique de notre pays.

Depuis l'ouverture du Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau en 1999, notre pays a connu des situations d'instabilité politique récurrentes, d'où parfois la difficulté pour certains à bien illustrer les réalisations des Nations Unies dans notre pays. À cet égard, nous voudrions rassurer les membres du Conseil de sécurité, et la communauté internationale en général, en affirmant que la présence du BINUG-BIS dans notre pays a été d'une grande utilité. Nous avons été témoins et bénéficiaires durant toutes ces années de l'engagement constructif des différentes équipes qui ont séjourné dans notre pays et du rôle important joué par les Représentants spéciaux successifs du Secrétaire général. Je voudrais, ici et maintenant, leur rendre hommage et les remercier très sincèrement au nom de mon pays.

C'est le lieu et l'occasion de rendre également hommage, au nom des plus hautes autorités de mon pays,

à S. E. le Président Muhammadu Buhari, de la République fédérale du Nigéria, et à S. E. le Président Alpha Condé, de la République de Guinée, de même qu'à notre organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et à l'ensemble de ses dirigeants, en magnifiant, avec reconnaissance et gratitude, leur rôle crucial dans le maintien de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau.

La présence active de nos partenaires en Guinée-Bissau a grandement contribué à initier plusieurs réformes, notamment dans les secteurs de la défense et de la sécurité, de la justice, de l'état de droit, ou encore concernant l'égalité de genre et la promotion de la réconciliation nationale. Pour ce qui est de cette dernière question, au demeurant vitale, je voudrais souligner la contribution importante du BINUG-BIS à la préparation et la réalisation des travaux qui ont conduit à la signature par les acteurs politiques et la société civile, le 14 février dernier, d'un Pacte de stabilité et du Code de conduite, en vue des élections législatives le 10 mars prochain.

Nous sommes dans un processus. Il s'agit donc, de poursuivre et d'approfondir la réflexion, en vue de permettre à la Guinée-Bissau de s'approprier la nouvelle approche de coopération plus dynamique, plus efficace et moins onéreuse avec l'ensemble du système des Nations Unies. Nous espérons que toutes les étapes devant conduire à la fermeture du BINUG-BIS en 2020 seront franchies suivant le plan établi. La phase de transition doit pouvoir constituer une période pendant laquelle les autorités bissau-guinéennes pourront, via un dialogue permanent avec l'ONU, bénéficier davantage de l'expérience accumulée par l'équipe de pays sur place. Cette nouvelle forme de coopération doit s'étendre à l'ensemble des agences, organismes, fonds et programmes, afin de conforter les acquis déjà enregistrés en matière de réformes dans les domaines déjà mentionnés, et de permettre par conséquent, à notre pays, la Guinée-Bissau, de créer les conditions nécessaires d'un développement harmonieux, soutenu et durable, dans un climat de paix, de sécurité et de stabilité politique pérenne.

La séance est levée à 10 h 30.